CONDITIONS :

ABONNEMENT.

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'on s'abonne ou voudra paraître payé à un domicile à la Nouvelle Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

Abonnements pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60 ; Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80 ; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Départements de [illegible] pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Reg. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire et les affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou épaves &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou par un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, et annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de [illegible] Swasey, au No. 16, rue de Chartres, comme relieurs et libraires, est dissoute à dater [illegible] par un consentement mutuel.
Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838.
A. BRONSEMA,
H. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. R. Swasey, dans l'établissement connu [illegible], et les soussignés ayant fait de grandes améliorations dans leur atelier, sont [illegible] à exécuter tous les ordres [illegible] dans le plus bref délai, [illegible]
[illegible] toutes ses branches, [illegible] des prix très modiques.
A. BRONSEMA,
THOMAS HOWSON.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

[illegible] & Bagget, a été dissoute par [illegible] A. W. Cates [illegible]
A. W. CATES,
BENEDICT BAGGETT.

[illegible] A LA VILLE DE WASHINGTON [illegible] A. Dickins, [illegible] à Washington [illegible] réclamations pour [illegible] services, aux invalides, aux pensionnaires [illegible]
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux [illegible] du Congrès, pendant les dernières [illegible] occupé des emplois publics à Washington.
[illegible] les lettres qui lui seront adressées devront être franches.
Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans.
12 fév—1an

A LOUER—L'hôtel de White Hall, à l'Est Pascagoula. Cette grande propriété [illegible] sont offerts à loyer. On fera [illegible] nouveau wharf [illegible]
[illegible] Pour plus amples informations, s'adresser à
C. J. McREA,
à Pascagoula
ou à W. DE FORREST HOLLEY,
à la Mobile.
[illegible]—30

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

Reçu par les derniers arrivages, des sangsues de [illegible], à 25 cents pièce, au dépôt rue [illegible], No. 26, entre Condé et Levée.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession du défunt Sue René Denis [illegible], sont priés de les présenter au Soussigné, et [illegible] sont endettés à ladite succession, sont également priés de payer immédiatement à
WM H. COBB,
Exécuteur Testamentaire
[illegible] mai—30

[illegible] PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 18 [illegible], la négresse nommée HESTER, âgée d'environ 20 ans, d'une taille assez moyenne, [illegible]
[illegible] DE RECOMPENSE seront [illegible]
A. BYRENHEIDT,
[illegible] rue St Louis, en face de la Bourse.

$25 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, depuis trois [illegible], le nègre DAO âgé d'environ 20 [illegible]
[illegible] La récompense sera payée à quiconque le logera dans [illegible]
DANIEL HICKY,
rue du Canal No. 63
25 mai—1m

VIS.

DETENU à la geôle de St Jean Baptiste, le nègre nommé MEDOSER, [illegible] appartenir à M. P. Desclaux, Donaldsonville. Le propriétaire voudra bien le [illegible]
Paroisse St. Jean Baptiste 16 mai 1838.
A LUMINAIS,
shérif.
[illegible] mai

DETENU à la geôle de St. Jean Baptiste, le nègre nommé JOHN, disant appartenir au [illegible] Houston, résidant à Bâton-Rouge. Le propriétaire voudra bien le retirer [illegible]
Paroisse St. Jean Baptiste 16 mai 1838.
A. LUMINAIS,
shérif.
22 mai

Détenu à la geôle de la Municipalité No. 2, un nègre nommé JEAN BAPTISTE, se déclarant appartenir à Mr Baptiste Perret, habitant du Bayou Lafourche.
Nouvelle-Orléans, 11 Mai 1838.
A. BARROSSE, Geôlier.
mai—10

CHEVAL AUX EPAVES.

Un cheval anglais, couleur bai, ayant [illegible] de devant et [illegible] pied droit de derrière, et ayant une démangeaison au front, [illegible] propriétaire ne le réclame pas, ledit cheval sera vendu Samedi le 2 juin 1838, par M. Guillotte, encanteur, d'après les ordonnances de police. Le dit cheval est aux épaves chez Mr. Guerin, rue Ste. Anne, N. 214
Jh MAURICE, capitaine.
24 mai

CHEVAL AUX EPAVES.

Un petit Cheval alzan brulé, ayant une étoile blanche sur le front, très [illegible] longée, deux marques blanches sur la face gauche, un peu au-dessus de [illegible] et blessé aux deux jambes de devant, [illegible] une autre blessure sur la hanche gauche [illegible] pieds de devant, les [illegible]. Si le propriétaire ne le réclame pas, il sera vendu par M. Guillotte encanteur, d'après les ordonnances de police. Le cheval est aux épaves chez M P. Guérin, rue Ste. Anne, No 214
J. MAURICE,
Capitaine.
22 mai

A LOUER.

PLUSIEURS jolies chambres garnies, dans le haut de la maison No. 165, rue de Chartres, encoignure Toulouse.
S'il se présentait [illegible] louer toute la maison, le locataire actuel pourrait céder son bail qui a encore quelques [illegible] à courir.
S'adresser sur les lieux.
18 mai—d

HUILE DE LIN—20 barils huile de première qualité,
4 tierçons do do do, En magasin et à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
Encoignure Commune & Tchoupitoulas.
25 mai

HUILE DE PALMACHRISTE en baril et demi baril, en débarquement du steamer Gene. Brown, et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.
26 mai

PLUMES—En débarquement du steamer Daniel Webster, et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.
[illegible] mai

5000 [illegible] en bon ordre, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.
[illegible]

FARINE—100 barils de [illegible] débarquement du steamer Admiral, et à vendre par
G. DORSEY,
44, Nelle Levée.
26 mai

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre les articles suivants :
Eau de Seltz en cruchons,
Fruits, framboises et fruits conservés,
Cerises à l'eau de-vie et fruits,
Liqueurs assorties,
Sardines et patés truffés,
Asperges,
Vin de Grave et de Santerne,
Do rouge de St. Julien, Haut Brion,
Absynthe Suisse de Dubied père & fils,
Champagne des meilleures marques,
Chambertin de qualité supérieure,
Jambons de Westphalie,
Chocolat à la vanille,
Jus des groseilles,
Sirops assortis,
Vieux cognac, genièvre, porto, madère, sherry.
LORRILHE & VALETON,
No. 33, rue Royale.
15 mai

A VENDRE par les soussignés, d'importation récente,
100 P. Chemises françaises en toile fine et satfine, dans le dernier goût,
100 Douzaines flacons eau de Cologne,
50 do pots crème de Perse,
50 do do pommades assorties,
200 do mouchoirs imitation batiste, bordés imprimés,
150 do mouchoirs imitation batiste, broderie blanche aux 4 coins,
100 Pièces mousseline suisse brodée pour rideaux de salon,
100 do Jaconat uni-batiste pour robes,
2 Caisses mousseline confectionnée, dessins nouv.
P. H. COIGNON & Co,
rue Conti, No 44.
21 mai

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE

UNE jolie maison à étages, rue des Ursulines près la rue Condé :—Trois maisons à étages rue des remparts,
Deux do do rue Conti,
Trois do do rue de la Vieille Levée,
Une do do rue Constance, 2de. munic.
Deux do basses rue St. Philippe près Ramp.
Quatre do rue Bourgogne,
Un terrain rue des Magasins entre les rues Estelle et Melicerte,
Trois terrains, rue Tchoupitoulas, près la rue Poeyfarré
Grand nombre de terrains et maisons dans le faubourg Tremé, dans les rues près la rue des Remparts
DIDION—Courtier,
Passage de la Bourse
8 mai—10 2ps

100 BALLES SACS EN PITRE—
250 pièces toile d'emballage allemande,
50 bar la huile pour l'usage de tanneurs,
25 do. esprit de térébenthine,
75 tierçons riz,
75 barils whiskey de Monongahela,
55 [illegible] eau de vie de pêches,
10 barils merise,
10 barils anizette,
20 barils eau de vie domestique,
300 [illegible] eau vin claret,
100 caisses vins du Rhin,
200 caisses vin champagne,
70 caisses cidre-champagne,
30 caisses absynthe suisse,
30 caisses beaux fromages-ananas,
12 bags vins de madère de cherry et d'Oporto,
300 barillets saumon, harengs et langues marinés
300 do barils harengs salés et séchés,
50,000 Cigares espagnols ; 100,000 do américains,
169 douzaines chapeaux de feuilles de palmier,
3 balles couvertures,
20 caisses à savon,
50 caisses sucre au poivre,
5 caisses gilets en tissus d'herbe, blancs et écrus,
20 barriques quincaillerie,
Chaînes tres-fes, do de toute espèce,
100 barriques charbon de Leghigh,
10 draws, 10 chaînettes, et 30 brouettes,
A vendre à des termes raisonnables par
WOOD & SIMMONS
rue Poydras No. 22
19 mai

TRAITES sur Paris, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
rue Bienville No. 28
22 mai

FONDS de Douanes à vendre en sommes convenables aux acheteurs par
ROBINSON & Co
rue du Camp No. 45
21 mai

CAFE—100 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
30, rue St-Louis
21 mai

GRAISSE—250 barils graisse, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.
21 mai

TRAITES—Chèques de banques et traites sur N. York Philadelphie, Richmond et Norfolk, à 60 jours de vue, à vendre par
ROBINSON & Co
rue du Camp No. 45
21 mai

BILLETS de la Banque du [illegible], à vendre par
ROBINSON & Co
rue du Camp No. 45
21 mai

BILLETS de la Trésorerie du Texas, à vendre par
ROBINSON & Co.
rue du Camp No. 45
21 mai

BILLETS de l'Illinois à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
63 rue Gravier.
22 mai

CAFE—150 sacs café supérieur du Rio, en magasin et à vendre par
JAMES D DENEGRE,
16, rue de la Douane.
16 mai

23 Boucauts tabac, 241 sacs maïs, en débarquement et à vendre par
R GRONING & Co.
17 mai

RUM de la Nouvelle-Orléans, alcool de la Jamaïque, eau de vie américaine, constamment en main et à vendre par
QUARLES & Co
24, rue de la Douane.
19 mai

VINS DE SICILE, sherry et madère supérieur, en demi et quart de pipes, en magasin et à vendre par
QUARLES & Co,
24, rue de la Douane.
19 mai

HUILE DE TANNEUR et de blanc de baleine, en magasin et à vendre par
QUARLES & Co.
24, rue de la Douane.
19 mai

SOUVERAINS—A vendre par
ROBINSON & Co.
45, rue du Camp.
19 mai

ESPECES—Piastres Mexicaines, à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
80, rue Bienville.
19 mai

450 SACS café vert, à bord du brick Star, de Santiago de Cuba, à vendre par
A M DE MIRANDA,
113, rue Bourbon,
19 mai

BOEUF—300 demi barils bœuf mess, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
19 mai

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
19 mai

JAMBONS—300 boucauts, jambons côtés en épaules, en débarquement et à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
19 mai

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vue et à 60 jours en sommes convenables.
ROBINSON & Co.
rue du Camp No. 45
19 mai—3

BILLETS de la Banque des Etats Unis en coupons de $1000, $500, $100, $50 &c. et en sommes convenables, à vendre par
ROBINSON & Co.
rue du Camp No. 45
19 mai—3

FONDS de la Douane, en montants convenables aux acheteurs, à vendre par
ROBINSON & Co.
rue du Camp No. 45
19 mai—3

BILLETS des banques du Mississipi et de l'Alabama. Des certificats de dépôts dans la branche de la Banque de l'Etat de l'Alabama, à Mobile en sommes de $450 à $1200. De plus billets de Banques du Mississipi, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
Enc. Commune et Tchoupitoulas.
18 mai

CAFE—250 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
30, rue St. Louis
19 mai

MOUSSELINE SUISSE—Reçu directement des manufactures de St. Jalle, sept caisses mousseline suisse pour robes, à vendre par
J D DENEGRE,
rue de la Douane N. 16
17 mai

BEAUME DE COLUMBIE D'OLDRIDGE,

POUR faire renaître et pousser les cheveux, fortement recommandé par un grand nombre de personnes respectables des cités de l'Est, qui se sont fort bien trouvées de l'usage de ce beaume.
Il empêche les cheveux de devenir gris, leur donne de l'éclat et du lustre, et enlève promptement toutes les pellicules cutanées.
Ce beaume mélangé avec une quantité égale d'eau est excellent pour nettoyer les têtes des enfans, faire pousser les cheveux et pour peu qu'ils y soient disposés, les faire friser de la manière la plus agréable.
Les expériences réitérées ont prouvé qu'il réussit à l'action de tous les climats ; c'est donc un objet de grande valeur pour tous les capitaines de navires et pour les marchands.
Les soussignés en ont reçu trente douzaines par le navire Orléans.
JARVIS & ANDREWS,
Encoig. Commune et Tchoupitoulas
9 mai

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE
Enseigné dans sa pratique, avec tous ses ornemens, à l'Académie de DOLBEAR & BROTHERS,
No. 8, rue de Chartres.

L'ENCOURAGEMENT général que leur méthode a obtenu, et les nombreuses demandes qui leur ont été faites pour apprendre cette science, les ont engagés à établir d'une manière permanente des académies dans les villes de New-York, de la N. Orléans et de la Mobile, et ils ne négligeront rien pour accélérer les progrès des élèves dans la science de la Calligraphie. Les personnes qui auront souscrit à l'une de ces institutions, pourront fréquenter les autres sans aucune autre rétribution.
LES Dames et Messieurs sont invités à faire une visite à ladite Académie, où l'on peut leur faire voir, à toute heure du jour, des exemples de belle écriture courante et posée, ouvrage de personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans. Les dames peuvent de faire une belle main pour lettres et missives de tout genre, comme pour album et morceaux d'exécution fine et délicate. Les messieurs y prendront une main courante et expéditive, pour leur faciliter les affaires et la tenue des livres. Cette qualité leur épargne une grande perte de temps passé à déchiffrer une écriture trop souvent illisible, et donnera aux commis une main rapide et élégante. Les personnes qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville recevront des soins tout particuliers.
Le nombre des leçons n'est pas limité ; mais chacun est invité à persévérer et à ne pas se rebuter jusqu'à ce qu'il ait acquis une écriture assez belle pour tout genre d'affaires. Ceci est à la fois dans l'intérêt du maître et de l'élève.
Les dames qui le préfèreront, pourront prendre leurs leçons chez elles. On peut se procurer à l'Académie les morceaux d'exécution, dessinés avec élégance.
N. B. On trouvera dans la classe l'ouvrage de MM Dolbear, intitulé : Science de la Calligraphie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à ceux qui veulent apprendre seuls et aux écoles ; aussi le livre d'exemples de Dolbear, pour les pensionnats de demoiselles, servant de supplément à la Science de la Calligraphie.
6 avril

SANGSUES—10 000 Sangsues en débarquement du Zampa, de Nantes, de 1er. 2ème. et 3ème. choix à vendre en gros et en détail à des prix très modérés à la pharmacie du soussigné, rue Royale no. 123.
A. A. PEYCHAUD
14 mai

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse St Charles, à huit lieues environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans et du même bord du fleuve, mesurant deux arpents de face au Mississipi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices que l'on pourrait augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et sa proximité de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à
P. FOY.
Encoignure des rues St Louis et Bassin, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation, à la paroisse St Jacques.
18 mai

UNITED STATES Treasury Notes, for sale by
BOWERS & BREWSTER

Ventes par le Shérif.

Cour de District—Dans l'affaire No. quinze mille cent [illegible] mème.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et par le consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mardi le 5 Juin prochain, à une heure de relevée.
Une esclave nommée Lucinda, âgée d'environ trente deux ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Moitié comptant et la balance à soixante jours de crédit en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
FRED. BUISSON,
Shérif.
25 mai

COUR DE PAROISSE—Mme Eliza Wilson veuve [illegible], etc. etc., contre Jos. B Marks.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 28 mai prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Lacourse, au-dessus de cette ville, dans l'Ilet No. 41, compris entre les rues Constance, Lacourse, Annonciation et Robin, et désigné par le No. 4, sur un plan fait par MM. Mondelli et Reynolds, daté du 17 janvier 1837 et déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub, ledit lot mesurent (mesure française) 30 pieds face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.—saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions : $4,233. 33½ avec intérêts et frais de l'instance comptant ; la balance payable à un et deux ans, du 30 mars 1838.
FRED. BUISSON,
shérif.
23 avril

COUR de District—Dans l'affaire de Cyrus Choate portée comme No. 15806 sur le Docket de ladite Cour—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de district du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mercredi le 6 juin prochain, à une heure de relevée :
Une négresse esclave nommée Mathilda âgée d'environ vingt et un ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant,
F. BUISSON, shérif.
4 mai

La banque de l'Union de la Louisiane contre John Rice.

COUR DE DISTRICT—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville. Lundi le 28 mai prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue des Magasins entre les rues St. Joseph et Delord, désigné comme No, un sur un plan daté du 6 juillet 1833 et annexé à un acte devant Félix de Armas not. pub., ayant cinquante pieds de face sur 119 pieds 4 pouces et 3 lignes avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une spacieuse maison de maître et dépendances, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
shérif.
25 av

B Beauregard vs Mousseier et Vidal.

COUR DE CITE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge président, de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mercredi le 6 Juin prochain, à une heure de relevée.
La moitié indivise de six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'Ilet compris entre les rues Urquhart, St. Bernard, Annette et Girod, désigné, comme No. 45, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté du 10 Novembre 1809, et déposé en l'étude de J. N. Duncan alors not. pub. en cette ville, les dits lots de terre désignés par les Nos. 7, 8, 12, 13, 14 et 15, sur un plan figuratif déposé en cette étude en conformité de l'acte précité ; ont au pied ainsi que les dimensions suivantes, savoir :
Lot No. 7, 38 pieds 11 pouces et 2 lignes face à la rue Girod, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné à droite par le No. 8, à gauche par les Nos. 3, 4, 5 et 6, et dans la profondeur par le No 2.
Lot No 8, contigu au précédent, mesure 30 pieds face à la rue Girod ; sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles
Lot Nos. 12 et 13 contigus l'un à l'autre, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Urquhart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Lots Nos. 14 et 15 contigus l'un à l'autre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, bornés dans la profondeur par partie du lot No. 13, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON, Shérif
4 mai

COUR DE PAROISSE—P. A. Aubert contre ses créanciers.—En vertu d'une autorisation de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi 11 juin prochain, à une heure de relevée.
Deux lots de terre situés à Mandeville, paroisse St Tammany, désignés par les Nos 1 et 2 de l'Ilet No. 33, formant ensemble une face de 120 pieds [illegible] chacun ensemble 500 pieds de face à chacune des rues Jefferson et Monroe, et 1,000 pieds de face à chacune des rues Adair et Coffee, le tout mesure française, d'après un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général, daté le 11 janvier 1834, et déposé en l'office de Félix de Armas, notaire public, à la Nouvelle Orléans.
Aussi—Deux lots de terre situés et étant proche de la pointe Christian, comté d'Hancock, Etat du Mississipi, désignés sur un plan fait par Louis Surgi, arpenteur, daté du 6 juin 1836 et déposé en l'office de Wm Boswell, notaire public, par les Nos 24 et 25. Le lot No. 24 a un demi arpent face au golfe du Mexique, et une profondeur de 28 arpens et 107 pieds d'un côté, et 26 arpens et 123 pieds de l'autre côté (le tout mesure anglaise), [illegible] Le lot No. 25 a un demi arpent face au golfe du Mexique, et une profondeur de 26 arpens et 123 pieds d'un côté, et 26 arpens et 139 pieds de l'autre côté (le tout mesure anglaise).
Aussi—Une portion de terre située à Fantaisie, paroisse de Plaquemines, en cet Etat, à environ 33 milles au-dessus de cette ville, et du même côté du Mississipi, désignée sur un plan fait par Jean Antoine Guérard, député arpenteur général, le 5 décembre 1836 et déposé en l'office de Wm. Boswell, notaire public, comme No. 20, ayant un arpent face à la rivière du Mississipi, sur une profondeur qui se trouve conformément audit plan, sur lequel ladite portion de terre mesure trente neuf arpens et quinze pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses dépendances, tous ses droits, chemins, servitudes et les privilèges et avantages qui lui appartiennent. Ladite portion de terre fait partie de l'habitation acquise par Mme. veuve Coiron de Antoine Abat.
Aussi—Deux ilets de terre situés au faubourg Washington, près de cette ville, et désignés par les Nos 55 et 56, conformément à un plan fait par N. Ribera & Co., ingénieurs civils, daté du 8 novembre 1836, et déposé en l'office de Jules Mossy, notaire public. L'Ilet No. 55 est situé entre les rues Agriculture, Abondance, Mathilda et une partie de terre appartenant à L. B. Macarty. Cet Ilet est divisé en neuf lots, parmi lesquels neuf mesurent 31 pieds face à la rue Mathilda sur une profondeur de 119 pieds ; les lots restant ont des encoignures, l'un mesure 31 pieds 1 pouce et 6 lignes de face sur 119 pieds de profondeur. Le No. 11 forme une encoignure et mesure 31 pieds un pouce et une ligne de face sur 119 pieds de profondeur. L'Ilet No 56 est situé entre les rues Mathilde, Emélie, Agriculture et Abondance, et se compose de 22 lots parmi lesquels neuf mesurent chacun 31 pieds face à la rue Mathilda sur 118 pieds de profondeur ; neuf autres mesurent chacun 31 pieds face à la rue Emélie sur 118 pieds de profondeur, et les quatre lots restant forment des encoignures et mesurent chacun au-dessus de 31 pieds de face sur 118 pieds de profondeur. Lesdits ilets font partie de l'habitation ayant appartenu à Manuel Andry.
Aussi—Trente deux Ilets de terre situés à Hanckville, paroisse de Plaquemines, en cet Etat, à environ 33 milles au-dessous de cette ville, et sur la même rive du Mississipi, désignés sur un plan fait par Louis Joseph Pilié, député arpenteur général, du 4 décembre 1836, et déposé en l'office de Wm. Boswell, notaire public, par les Nos. de 74 à 84 inclusivement, et de 104 à 124 inclusivement. Les Ilets des Nos. 74 à 84 mesurent chacun 300 pieds de face sur 294 pieds et 2 pouces de profondeur. Les Ilets des Nos. 104 à 114 inclusivement et mesurent chacun 300 pieds de face sur 294 pieds 2 pouces de profondeur. Les Ilets des Nos. 115 à 124 mesurent chacun 265 pieds de face sur 294 pieds 2 pouces de profondeur. Tous ces Ilets font partie de l'habitation autrefois nommée habitation de Sainte Sophie.
Toutes les propriétés ici décrites, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, seront vendues pour du comptant.
FRED BUISSON, shérif et syndic
3 mai

COUR DE DISTRICT.—Veuve Pemberton et Adèle Dupuy, héritières de A Dupuy, contre H. C. Guérin et C. A. Rousselin—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Lundi le vingt cinq juin prochain, à une heure de relevée,
Deux Maisons en bois, situées dans les Ilets Nos. seize et dix sept, faubourg Guesnon, et qui sont assurées à la Compagnie d'assurances des Marchands pour mille piastres chaque, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.
FRED. BUISSON,
shérif.
25 mai

COUR DE PAROISSE—B. B. Beauregard contre G. Mousseier et L. Bringier—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette Ville, Mardi le 29 mai courant, à une heure de relevée.
Sept lots de terre, situés dans la première municipalité, désignés par les nos. 4, 11, 12, 13, 14, 18, 33, au plan fait par L. Bringier, arpenteur général en cette état en date du 7 juillet 1836, et déposé en l'étude de Hughes Pédesclaux not. pub. comme No. 18 au livre des plans, ayant les dits lots de terre, mesure Américaine, savoir :
No. 4. 30 pieds face à la rue de l'Espérance entre les rues Miro et Tonti, sur 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur.
No. 11. 35 pieds 9 pouces face à la rue du Quartier entre les rues Tonti et Rocheblave, 114 pieds 2 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. B. Fleytas/101 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 12, et 15 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond
Nos. 12 et 13, chacun 30 pieds de face à la rue du Quartier, entre les rues Tonti et Rocheblave, sur 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
No. 14. Touchant au précédent et formant l'encoignure des rues Quartier et Tonti, 30 pieds face à la première sur 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la dernière.
No. 18. 30 pieds face à la rue du Quartier entre les rues Tonti et Miro ; sur 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, et le
No 33. 30 pieds de face à la rue Tonti entre les rues du Quartier et de l'Hopital, 74 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 34, 90 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare des Nos. 21, 22 et 23, et 24 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du fond qui le sépare de la propriété de A. Milne, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec suffisante sécurité, portant intérêts à cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
FRED BUISSON,
Shérif.
17 mai

COUR DE PAROISSE—F. Buisson contre James Vance et J. S. McFarlane.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, lundi 4 juin, à une heure de relevée.
La moitié indivise du terrain No. 11, dans l'Ilet No. 78, situé au faubourg Lacourse, mesurant 30 pieds de face à la rue Polymnie, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant,
M. CRUZAT, commer.
30 avril

TABAC A CHIQUER—30 caisses tabac à chiquer, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
30, Nouvelle Levée.
25 mai

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Joseph M Kennedy contre John Hagan Jr.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 28 mai prochain, à une heure de relevée.
Trois lots de terre, désignés sur un plan de Joseph Pilié, voyer, et daté du 9 novembre 1829, à la page 44 du registre courant de G. B. Strmger, alors not. pub., comme Nos 1, 2 et 3. Le lot No 1 mesure 61 pieds 11 pouces et demi face à la rue Nouvelle Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Jacobs, desquelles rues il forme l'encoignure. Le lot No. 2 mesure 23 pieds 11 pouces et demi face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, et s'étendant sur la ligne qui le sépare du No. 3 de 162 pieds [illegible] pouces de profondeur jusqu'à la rencontre d'une ligne qui forme une des angles droits, laquelle ligne s'étend à 41 pieds 11 pouces à la rue Gaiennié ; et de là formant une autre profondeur de 29 pieds 3 pouces face à la rue Gaiennié. Et le lot No. 3 faisant l'encoignure des rues Gaiennié et Nouvelle Levée mesure 41 pieds 11 pouces face à la rue Nouvelle Levée, sur 153 pieds 7 pouces de profondeur et face à la rue Gaiennié, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : $31,260. 50 avec intérêts sur $31,150 du 31 décembre 1837, et les frais d'instance comptant. La balance payable le 31 décembre 1838 en billets endossés à satisfaction.
FRED. BUISSON,
shérif.
23 av.

John Galdwell jr. contre Samuel Chapman.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 28 mai prochain, à une heure de relevée.
Tous les droits, titres et intérêts que peut avoir le défendant par le billet fait par Lewis N. Shelton, montant à 18 mille piastres et aussi sur d'autres billets faits par Egerton et Wibray à l'ordre de Edward Laforta et montant à vingt quatre mille piastres, maintenant en la possession de la Banque d'Atchafalaya, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON,
shérif.
25 av

John Rice et William M. Lambeth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Mardi, le 29 mai prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la Nlle Orléans, rue St Charles dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph, ledit lot mesure, (mesure américaine), 85 pieds face à la rue St Charles, sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de mademoiselle d'Apremont, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Douze mois de crédit du jour de la vente, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant cinq pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.
FRED. BUISSON,
shérif.
26 av

Dans l'affaire de Thomas D. Benoit portée comme No 10,740 sur le docket de ladite cour

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Lundi le 28 mai prochain à une heure de relevée.
La moitié indivise d'une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Perdido, St. Jean, Poydras et St. Pierre, et subdivisés en quatre lots désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan partant et fait par J. Communy, député voyer, daté du 12 mars 1836, et déposé en l'office de H. Cenas not. pub., ladite portion de terre mesure ensemble 63 pieds 10 pouces et 10 lignes face à la rue St. Jean, 63 pieds 10 pouces et 10 lignes face à la rue St. Pierre, et 256 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Perdido, mesure américaine, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
FRED BUISSON,
shérif.
26 av

COUR DE PAROISSE—René Salaun contre Pr. Guerin et F. Tonti—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le Jeudi 14 Juin prochain, à une heure de relevée.
Treize lots de terre situés au Faubourg Washington, au-dessus de cette ville, et dans la double concession ci-devant à Louis [illegible] Olivier et Joseph Lombard. [illegible] ayant des faces [illegible] Nos. de un à treize inclusivement dans l'ilet No. [illegible]
[illegible]
Conditions—$[illegible]250 avec intérêts à raison de cinq pour cent, du 7 mai 1837, jusqu'au 10 mai 1838, et la balance des frais comptant, [illegible] payables à [illegible] 1838 [illegible] jusqu'à parfait paiement, et les frais d'instance comptant ; et la balance payable à [illegible]
FRED BUISSON,
11 mai

La Compagnie du Chemin de Fer et [illegible] contre Charles Briggs

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mercredi le 13 Juin prochain à une heure de relevée.
[illegible] Dorgenoi [illegible] portion de terre désignés [illegible] 2 Mai 1832, et déposé en l'office de C. Pollock not. pub. Le No. 91 de l'ilet No. 19 dudit faubourg [illegible] 124 pieds 1 pouce face à la rue Caton et 148 pieds 2 pouces sur la ligne du No. 111. Les Nos 96 et 99 [illegible]
[illegible]
FRED BUISSON,
Shérif.
10 mai

COUR DE DISTRICT—Jacques Cyrot Gentes contre J. Delouve et Mme. Destrem—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, lundi le 11 juin prochain à une heure de relevée.
Quatre lots de terre situés au faubourg Castanedo, dans l'ilet compris entre la rue Prieur, Esplanade et Johnson et la ligne de division de la propriété de Mr. Mounsel White, conformément à un plan fait par L. Bringier arpenteur général, le 30 août 1836, désignés par les nos. 194, 195, 196 et 197 ayant les dimensions suivantes :
Lots nos. 194 et 195 chacun 30 pieds face à la rue Johnson sur 129 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et
Lots nos. 196 et 167 mesurent chacun 31 pieds face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur, le lot no 196 faisant encoignure des rues Lapeyrouse et Johnson, avec ses améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui lui appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant
FRED BUISSON, shérif
9 mai

COUR DE DISTRICT—Frederick Foret contre Marie Joseph Boulieu et autres.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 11 Juin prochain, à une heure de relevée.
Une portion de terre située dans la Troisième Municipalité de la Nouvelle Orléans, sur le chemin du bayou, près le Faubourg Gueno, dans l'ilet compris entre le chemin du bayou et les rues Tonti, Kerlerec et Rochelaire, désignée par la lettre A sur un plan fait par L. Bringier, le 22 Février 1837 et déposé en l'office de Adolphus Mazureau, not. pub. la dite portion de terre traverse le dit ilet, du chemin du bayou à la rue Kerlerec, et mesure 144 pieds, 7 pouces, face à chacune des dites rues, sur 178 pieds, 5 pouces et trois huitièmes de profondeur du côté de la rue Tonti, et 154 pieds de profondeur du côté de la rue Rochelaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—$6705 avec intérêts sur $6100 du 14 avril 1838 jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant, la balance payable le 1 octobre 1838
FRED BUISSON, shérif.
2 mai

COUR DE DISTRICT—Manuel Borges contre Thomas Duplessis—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 11 Juin prochain, à une heure de relevée.
Une portion de terre située au faubourg Ste-Marie, à l'encoignure des rues du Cirque et Gravier, désignée par le No. un sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 27 septembre 1834 et déposé en l'office de Théodore Seghers, not pub, laquelle portion de terre mesure 103 pieds 7 pouces face à la rue Gravier, 125 pieds face à la rue du Cirque, 120 pieds de profondeur le long du No 2, qui appartient à Antoine Grossand, au bout duquel lui il mesure 4 pieds 6 pouces, sur une ligne, de là 8 pieds, six pouces, sur une ligne saillante, et delà 118 pieds, 5 pouces sur une dernière ligne, s'étendant jusqu'à la rue Gravier, et qui la divise d'une propriété appartenant au défendeur ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions :—$7002, avec intérêts sur $7000, du [illegible] février 1838 et les frais d'instance comptant, $7000 payable le 1er août 1838 et la balance le 1er août 1839 ; avec une bonne sécurité et hypothèque.
FRED. BUISSON, Shérif.
9 mai

SIROP DE LIMON & CORNICHONS—100 sirop de limon, 145 caisses cornichons assortis, en quart, moitié et bouteille d'un gallon, de la manufacture de W. Underwood et Lewis et Haskell, de Boston, en débarquement du brick Talleyrand et du navire Charleston, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
Encoignure Commune & Tchoupitoulas.
24 mai

MR. ET Mme. SIMON, rue d'Orléans No. 49, en face le théâtre, ont l'honneur d'informer les Européens résidant à la Nouvelle Orléans, qu'on pourra se procurer dans leur maison et durant toute la saison d'été, les soins nécessaires pour prévenir les maladies de ce pays ; que ceux malades y seront soignés par des personnes créoles, qui sont à même d'arrêter promptement les progrès du mal. On pourra si on le préfère, choisir un autre médecin que celui attaché à l'établissement
Le prix de la pension est payable d'avance. 1 mai 3m

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION OLIVELLA—Vente par le Register des Testamens—Le Lundi, 28 mai 1838, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, coin des rues St. Louis et Toulouse, pour le compte de la succession de feu Jean Olivella, le fonds d'un café, qui se trouve dans ladite maison, avec le privilège du bail de la maison dans laquelle se trouve ledit café ; ledit bail ayant trois ans à courir à partir du 1er novembre 1837
Conditions : comptant.
W F C DUPLESSIS,
Régister des Testamens.
17 mai

SUCCESSION HENDERSON.
Vente par le Register des Testamens.

LE Vendredi, premier juin 1838, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, au dernier domicile de feu Stephen Henderson, en cette ville, rue du Camp, entre les rues du Camp et St. Charles, les effets mobiliers dépendant de sa succession, et consistant en une grande quantité de meubles, meublants, tableaux, argenterie et cristaux, [illegible] porcelaine, verrerie et [illegible], &c. &c.
Conditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de deux cents piastres payables comptant, et toutes sommes au-dessus de deux cents piastres payables à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
W F C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens
21 mai—11

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le lundi 28 mai 1838, à 1 heure P. M.
10. Un lot de terre situé au faubourg Marigny et désigné par le no. 9 dans l'ilet no. 66 et formant l'encoignure des rues Bagatelle et Génie et mesurant 60 pieds de face à la rue Génie
20. Un lot de terre situé au même faubourg et au même ilet et désigné par le no. 12, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, saisi à la poursuite de B. Populus et A. Fich
B. BEAUREGARD, marshal.
26 av

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le lundi 28 mai 1838, à 1 heure de l'après midi.
26 Lots de terre situés au faubourg Washington dans l'ilet No. 95 et renfermé par les rues Manuel, Protestes, Barthélemy et Mazan, aperçu le plan fait par R. Voiquin, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, saisis à la poursuite de B. Populus.
Conditions comptant
B. BEAUREGARD, marshal
26 avril

René Salaun vs. Nouvet & Dezert.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, le Mardi 29 mai 1838, à l'heure de l'après midi.
Un ilet de terre désigné par le No. 80, et contenant 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, le dit ilet est renfermé par les rues Trésor, Bienfaits, Mazan et Barthelemy, aperçu le plan No. 2, fait par J. Bringier, le 21 septembre 1836, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
B. BEAUREGARD, marshal
26 avril

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le lundi 28 mai 1838, à 1 heure P. M.
1o. Deux ilets de terre, situés au faubourg Jackson d'après le plan fait par Depouilly et déposé en l'étude de J. Cuvillier not. pub. les dits lots sont désignés par les nos. 56 et 74, l'ilet no. 56 est renfermé par les rues Olympia, Murat, St. Louis et Toulouse et contient 14 lots, et l'ilet no. 74 contient aussi 14 lots et renfermé par les rues Conti, Bienville, Bernadotte et St. Patrick.
2o. Un certain lot de terre situé au faubourg Lacourse dans l'ilet no 10 et renfermé par les rues Magasins, Bassin, Constance et Edward, aperçu le plan fait par D'Hémecourt et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub ; le dit lot forme l'encoignure des rues Magasin et Bassin, saisi à la poursuite de A. Fich.
Conditions comptant.
B. BEAUREGARD, marshal.
26 av

SUCCESSION DE C. S. V. CHALUPT.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire contre la dite succession sont invitées à présenter leurs comptes dans le délai de dix jours, à MM L. Deloche et Correjolles, exécuteurs testamentaires, à l'encoignure des rues Dumaine et Bourbon.
24 mai—10

HOTEL & MANDEVILLE.

LE soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, que son Hôtel sera ouvert le 25 mai courant.
L'Hôtel a été peint à neuf et peut fournir quatre vingt lits.
On y trouvera écuries, remises &c. &c.
Un steam-boat partira régulièrement les Lundi, Mercredi, Vendredi, à neuf heures du matin, et retournera les Mardi, Jeudi et Samedi.

Prix de la pension.

Par mois	$60
Pour Enfants	30
Domestiques	30

J. DAVIS.
14 mai—15

100 caisses tabac de la Virginie,
100 barils indiens de vin de Malaga,
50 demi pipes eau-de-vie de cognac,
25 demi barils idem première qualité,
15 demi barils saumons,
20 barriques porter de Londres,
20 barils vinaigre de vin blanc,
50 sacs poivre,
20 barils huile de tanneur,
150 caisses vin de muscat,
4 pipes vin de madère,
5 surons indigo espagnol de première qualité
De plus—Un grand assortiment de graceries ; à vendre par
DURRIVE & DE BLANC.
24 mai—1m

WHISKEY—150 barils en débarquement et à vendre par
G. DORSEY,
44, Nelle Levée.
26 mai

DEMANDE de billets de la Banque d'Alabama par
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.
19 mai

Ventes à l'encan.

Vente en Partage.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire No. 16113.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendu en partage, et par consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Jeudi, le trente et un mai courant, à midi et demie
Tous les droits, titres, et intérêts du demandeur et du défendeur sur les lots de terre ci-après désignés, situés dans le nord [illegible] l'ilet faisant face par les rues Girod, Julia et Ste. Marie, conformément à un plan fait par Mr. L. Bringier, arpenteur général, daté du dix-neuf février 1836, et déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub., savoir :
Les lots désignés sur le dit plan par les Nos. trente et un, trente deux, trente trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six.
Le dit lot No. trente et un mesure vingt-six pieds sept pouces et six lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces et trois lignes, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à une allée ou rue projetée, (nouvellement ouverte et appelée rue Ste Marie) par laquelle il est borné et qui forme sa ligne de fond.
Le dit lot Nos. trente-deux, trente trois, trente-quatre et trente-cinq mesurent chacun vingt-six pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue du Camp, sur mêmes dimensions, face à la rue Ste. Marie et courant en profondeur de la rue du Camp à la rue Ste. Marie cent quarante-neuf pieds deux pouces deux lignes.
Le lot No. trente six mesure vingt-six pieds, face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces deux lignes, et faisant face à la rue Julie, desquelles rues il forme l'encoignure et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à la rue Ste. Marie.
Conditions—Les dits lots Nos. trente et un, trente-deux, trente-trois, et trente quatre seront vendus comme suit : L'acquéreur de chacun de ces lots devra consentir au paiement de neuf billets à ordre chacun pour la somme de six cent cinquante piastres, donnés par le premier acquéreur desdits lots des héritiers de T. L. Harman, nés en leur propre faveur et endossés par lesdits acquéreurs, datés du 9 mai 1836, et payables savoir : trois des dits billets à trois ans une de date, trois payables à quatre ans de date et trois payables à cinq ans de date, garantis par hypothèque sur tels immeubles et sujets aux conditions s'il ne sont pas payés à leur échéance, de porter dix pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, mais une telle condition ne doit pas être considérée comme privilège de retarder le paiement quand il sera dû.
Le lot No. trente-cinq, son acquéreur devra satisfaire au paiement de neuf billets pour le montant chacun de six cent soixante-six piastres, soixante-six cents deux tiers, datés et payables de la même manière comme il a été dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.
L'acquéreur du lot No. trente-six devra satisfaire au paiement de neuf billets chacun pour la somme de six cents [illegible] et une piastre onze cents un sixième, datés et payables comme il a été dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.
La balance du prix de chaque lot devra être divisée en deux termes égaux, payables à un et dix huit mois du jour de la vente, pour laquelle l'acquéreur devra donner ses billets en sommes correspondantes avec les droits des parties, endossés à leur satisfaction, garantis par hypothèque sur le lot acheté, et portant intérêt à dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, additionnellement avec les frais du shérif.
Un acte de vente passé devant notaire et dans le formulaire, sera donné par les parties aux dépens de l'acquéreur, il devra être passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, dans dix jours après la vente si cela est exigé. Un plan de ces lots est exposé à la Bourse de Cité, rue St Louis.
[illegible]—7
FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire No 16,114—Vente en partage. En vertu d'un décret de l'honorable Cour du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendu en partage et par consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le trente et un mai courant, à midi et demie, tous les droits, titres et intérêts du demandeur et du défendeur sur les lots de terre ci-après décrits, situés dans la rue du Camp et compris dans l'ilet formé par les rues Camp, Girod, Magazine, et Poydras, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, daté du dix-neuf février 1836 et déposé en l'étude de H B Cenas, notaire public, savoir :
1o. Le triangle du dit plan comme No un, ayant vingt quatre pieds de face et dans face à la rue du Camp, et cent cinquante pieds de profondeur à la rue Girod entre lignes parallèles ouvrant sur une allée qui est connue avec [illegible]
2o. Le lot désigné sur le dit plan comme No deux, ayant dans le même lequel les mêmes dimensions sur la rue du Camp, la même profondeur, et ouvrant aussi sur la dite allée.
3o. Les trois Nos trois, quatre, cinq ayant les mêmes dimensions sur la rue du Camp, la même profondeur, et ouvrant aussi sur la dite allée
4o. Le lot désigné sur le dit plan comme No six, ayant les mêmes dimensions sur la rue du Camp, la même profondeur et ouvrant sur la dite allée
5o. Les lots désignés sur le même plan comme Nos vingt, vingt et un, vingt deux et vingt trois, faisant face aux rues Camp, Julie, St Charles et Girod, ayant chacun vingt-six pieds face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, et ouvrant sur la rue Ste Marie
Conditions—L'acquéreur du lot No un, devra satisfaire au paiement de neuf billets donnés par les parties en partage aux héritiers T. L. Harmon, datés du 9 mai 1836, chacun pour la somme de $750, un tiers payable à quatre ans de date, un tiers payable à cinq ans de date. Si les dits billets ne sont pas ponctuellement payés, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, les quels seront garantis par hypothèque sur le dit lot
L'acquéreur du lot No deux, devra satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de $631 78, donnés par les parties en partage aux héritiers T L Harmon, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions
Les acquéreurs de chacun des lots Nos trois, quatre, cinq et six, devront satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de cinq cent trente-trois piastres trente trois cents et un tiers donné par les parties en partage aux héritiers T L Harmon, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions
Les acquéreurs de chacun des lots Nos vingt, vingt et un, vingt deux et vingt trois, devront satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de [illegible] piastres trente trois cents et un tiers, donnés par les parties en partage aux héritiers T L Harmon, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque, et sujets aux mêmes conditions
La balance du prix de chaque lot devra être divisée en deux termes égaux payables à un et dix huit mois du jour de la vente, pour laquelle l'acquéreur devra donner ses billets en sommes correspondantes avec les droits des parties endossés à leur satisfaction, garantis par hypothèque sur le lot acheté, et portant intérêt à dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, additionnellement avec les frais du Shérif. Un acte de vente passé devant notaire dans la forme ordinaire sera donné par les parties aux dépens de l'acquéreur ; il devra être passé pardevant H B Cenas, notaire public, dans dix jours après la vente si cela est exigé.
Un plan des dits lots est exposé à la Bourse de Cité, rue St Louis.
21 mai—7
FRED. BUISSON, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans—Présent l'honorable Chs Maurian, juge—No 10 [illegible]—Wm M. [illegible] contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau provisoire de distribution dans cette affaire [illegible] il est ordonné par la Cour que tous les personnes y intéressés [illegible] à faire opposition à partir de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour,
Au greffe, Nelle Orléans, le 23 mai 1838.
ARMAND PITOT,
Greffier.
24 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire, samedi 26ème jour de mai 1838—Présent l'honorable A B Buchanan, juge—No. 15 969—N Rousseau contre ses créanciers—Sur motion, du Louis Ferraud, avocat de l'insolvable, et en démontrant à la Cour que l'ordre qui appelait pour ce jour une assemblée des créanciers de dudit insolvable par devant V. Foulon, notaire public, n'avait pas été publiée conformément à la loi ; il est ordonné que ladite assemblée soit renvoyée à lundi le 9 du courant, à dix heures du matin, et que les dits créanciers soient notifiés de comparaître par devant ledit notaire, le jour et heure susmentionnés, pour délibérer sur la situation des affaires dudit insolvable ; et en même temps, pour en poursuivre contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues de les dits créanciers mentionnés dans le bilan agréé.
Extrait des minutes.
G W LEWIS,
Député greffier.
14 mai—3,2,a

ETAT de la Louisiane—Cour du Premier District judiciaire—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—Thomas Hyde contre ses créanciers—Ce jour ayant été fixé pour l'assemblée des créanciers du pétitionnaire, et il a paru que les temps suffisant n'avaient pas été alloué pour ladite assemblée ; sur motion de Mr. McCarty, avocat et conseiller dudit pétitionnaire, il est ordonné par la cour que ladite assemblée soit renvoyée à vendredi le [illegible] jour du mois de juin prochain, à 10 heures du matin. Avis est par le présent donné aux créanciers, de se rendre et de se trouver en pleine cour, ledit jour, pour déduire les raisons, s'il y en a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et qu'il ne serait pas mis en liberté.
Extrait des minutes.
8 mai—8 2p
G W LEWIS—député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, remplissant les fonctions de juge de la Cour de Paroisse, par interim.—No. 9942—Guillaume Bullanger contre ses créanciers. Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que tous ceux qui pourront être intéressés de montrer dans dix jours de cette publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds répartis et le syndic déchargé de toute autre responsabilité.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle Orléans, le 25 mai 1838.
ARMAND GUYOL,
Député Greffier.
26 mai—3

DENTISTE.

MR. L DUPERRON, Dentiste français, nouvellement arrivé dans cette ville, offre ses services à ses habitans et au public en général.
Il guérit, d'après un procédé nouveau, les maux de dents sans les extraire, en arrête la carie et prévient après l'opération la douleur à venir.
Détruit la mauvaise haleine causée par les maladies des organes de la bouche.
Soigne la dentition des enfans et en corrige les imperfections.
Met des dents artificielles incorruptibles de toute beauté et de toute solidité et auxquelles on fait remplir les mêmes fonctions qu'aux dents naturelles.
Mr. D. fait en général toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche d'après les procédés les plus nouveaux et adoptés par les plus célèbres praticiens d'Europe.
Les personnes qui désireront le consulter ou se faire opérer par lui, le trouveront tous les jours de 9 à 3 heures à son domicile rue Condé No. 36, encoignure Dumaine et Condé. Ses prix sont modérés.
Mr. D. se rendra chez les dames qui pourraient avoir besoin de son ministère aux heures non indiquées.
1 mai—6m

[illegible]—40 caisses macis, et 100 [illegible] à vendre par
ROBERT H. WHITE,
34, rue Gravier
25 mai

PORC—Mess prime et croupions, à vendre par
G. DORSEY,
44, Nelle Levée.
25 mai

FARINE—500 barils en magasin et à vendre par
G. DORSEY,
44, Nelle Levée.
28 avril

FARINE—110 barils en débarquement du steamer Invincible et à vendre par
G. DORSEY,
44, Nelle Levée.
25 mai

Pour Louisville, Madison et Cincinnati.
Le bateau à vapeur bien connu MORAVIAN, capitaine W. Waithale, est maintenant prêt à recevoir du frêt et partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au wharf de la rue Commune, ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
16, rue Poydras.
16 mai

POUR ST. LOUIS, ALTON.
Belleville [illegible]
Le beau bateau à vapeur ST. LOUIS, capitaine [illegible], partira pour les susdits et tous ceux intermédiaires. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au bout de la rue Bienville, ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23, rue du Camp.

Le St Louis, partira irrévocablement pour Louisville [illegible] sera hors de 24 heures de plus [illegible]
23 mai

POUR PENSACOLA, St. Joseph, St. Marks (Floride), partira sous peu
Le magnifique bateau à vapeur à basse pression NEW CASTLE, capt. J Forsyth, attendu à chaque instant et partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine ou à
LONG & GRIVOT,
rue Poydras No. 12,
22 mai

POUR PORT GIBSON, LITTLE ROCK, et tous les points intermédiaires.
Le steamer ELK, capitaine H. Myers, reçoit maintenant son chargement pour les ports ci-dessus et partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser vis-à-vis du North American Hotel, ou à
LONG & GRIVOT,
No 12, rue Poydras.
21 mai

POUR PORTSMOUTH, Maysville, Cincinnati et Louisville.
Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur CONQUEROR, capitaine J. Moore, est maintenant prêt à recevoir son frêt, et partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de la Commune, ou à
COMSTOCK, HYDE & Co
16, rue Poydras.
17 mai

Pour Port Gibson, Little Rock, Ark. et tous les lieux intermédiaires
Le steamer CINDERELLA, capitaine Y. Stephenson, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser vis-à-vis la rue Natchez ou à
LONG & GRIVOT,
No 12, rue Poydras.
N. B. Les dettes contractées par l'équipage, ne seront pas payées ni par le capitaine ou les propriétaires.
17 mai

BATEAU A VAPEUR A VENDRE
De tirant que trois pieds d'eau en chargement, du port de cent trente tonneaux, 18 pieds de largeur, cinq pieds et demi de cale, contenant deux pieds de haut, chambres hautes, bien faits. Ce bateau est parfaitement calculé pour le commerce du lac. Pour de plus amples détails s'adresser à
FRANCIS TURNER & Co.,
24, rue Poydras
19 mai

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera son service régulièrement pendant toute la saison, les voyages les mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
J. B. COLLA, Agent.
23 av

POUR LA HAVANE
La goélette SABINE, capitaine Moore, désire l'encombrement de 200 barils, pour frêt desquels ou pour passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à
R. GRONING & Co.
21 mai

PASSAGE SEULEMENT.
Le navire LYONS, pour le Hâvre, part très prochainement quelques passagers. Les demandes doivent être faites de suite, en face de la presse à coton, ou à
H. C. CAMMACK & Co,
Allée de la Bourse.
24 mai

A VENDRE OU A FRETER.
Le grand navire GENEVA, classé A1, fin voilier, du port de 800 à 900 barils, sera vendu ou frété à des conditions raisonnables.
LEVI H. GALE,
No 93, rue de la Commune.
23 mai

A VENDRE
Le beau brick PARAGON, du port de 230 tonneaux, pour être examiné, s'adresser au capitaine à bord près du chemin à coulisses. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. W ZACHARIE & Co.
No. 88, rue de la Douane.
23 mai

POUR LE HAVRE.
Devant partir du 20 mai au 1er. juin.
Le beau navire A. 1 GARONNE, capitaine Kimball. Pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
rue de la Commune No 93
16 avril

ON A BESOIN
De quatre ou cinq navires ne tirant pas plus de huit pieds d'eau étant chargés, devront se rendre aux Attakapas pour y prendre du bois de chêne vert et de là faire voile pour New York et Boston. Les bâtimens de la capacité ci dessus désignée seront pris sur le champ en s'adressant à
WOOD & SIMMONS,
rue Poydras No. 22
23 mai

LOMBARD & Co.
Ligne de Boston entre la Nouvelle Orléans et Boston
Le navire CHARLESTON, classé A1, capitaine Dill, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour Boston, le 1er de juin prochain. Pour le reste du frêt ou pour passage (qui seront garantis au bureau des agens) ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
Agents, No 61, rue Commune.
21 mai

POUR LIVERPOOL
Le navire de première classe PLYMOUTH, capitaine Kenrick, est maintenant en chargement, ayant déjà une partie considérable engagée, partira sans délai. Pour frêt du reste s'adresser à
GEORGE GREEN,
60, rue du Camp.
21 mai

POUR COWES.
Le navire fin voilier classé A 1 Metamora, capitaine Marbury, partira sans délai. Pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
rue de la Commune No. 93
12 mai

POUR LIVERPOOL
Le navire fin voilier classé A. 1 EDINBURG, capt. Bristow, partira sans délai. Pour frêt ou passage s'adresser à
L H GALE,
rue de la Commune No. 93
14 mai

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier classé A 1 FRANKLIN, capitaine Burgess, partira sans délai. Pour frêt de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
rue de la Commune No. 93
14 mai

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand
Devant partir après l'Ohio—Le brick paquebot bien connu, SWAN, capt. Harding, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de l'Hôpital, ou à
JAMES D. DENEGRE,
16 rue de la Douane.
14 mai

ON DEMANDE
Un bon bâtiment tirant plus de 8 pieds d'eau chargé, pour prendre un chargement de sucre pour New-York. S'adresser à
KIDDER & HEAD,
rue Poydras No. 8.
14 mai

A VENDRE OU A FRETER—Le [illegible] bon fin voilier ABEL, capitaine Dongan, du port de 66 tonneaux, pouvant porter environ 300 barils ; elle est doublée et chevillée en cuivre et bien pourvue de tout. S'adresser à
J. W ZACHARIE & Co.
88, rue de la Commune.
7 mai

POUR LIVERPOOL
Le navire ECHO, capitaine Mallet, peut prendre quelques centaines de balles pour compléter son chargement. Pour frêt s'adresser à B. & J. P. Whitney, ou à
H. C. CAMMACK & Co
Allée de la Bourse.
12 mai

POUR HARTFORD, Connecticut.
Passage seulement.
Le brick fin voilier, classé A 1, CONFIDENCE, capitaine Bailey, partira dans le plus bref délai, et peut facilement recevoir 15 à 20 passagers, qu'il on débarquera soit à Hartford ou à New-York. S'adresser au capitaine, à bord, ou à
J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.
5 mai

A vendre chez le soussigné, rue de la Vieille Levée 141.
4 barils de houblon de la dernière récolte,
sel volatil d'angleterre,
1 baril de [illegible] indé,
sel ammoniac &c. &c.
On trouve toujours chez lui la mixture anti-dissentérique, remède unique pour le traitement de cette maladie.
L. GAMOTIS
Pharmacien.
26 av—d

SUCRE DE LA HAVANE ET CIGARES.
12 caisses Sucre blanc de la Havane, et 200 milliers Cigares de différentes qualités ; au Magasin et à vendre par
M. LOPEZ,
21, rue de la Commune.
8 mai

LE LIVRE D'ADRESSES par John Gibson, pour la présente année, publié par lui ce jour, et à vendre chez
E. JOHNS & Co
Encoignure des rues St Charles et Commune.
28 mai

A VENDRE en débarquement du navire Talma 40 barriques sirop Montferrant.
DUSSAUT FILS AINE,
rue Toulouse No. 9
22 mai

CO [illegible]—50 caisses en débarquement et à vendre par
SCHMIDT & WERNER
rue Bienville No 80
28 mai

TOILE et corde d'emballage—717 pièces toile fin de 44 pouces du Kentucky, en débarquement du Moravian, 500 pièces dito et 200 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
17, rue Commune
28 mai

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
En 20 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien directeur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de montrer cet admirable résultat en pratique tous dans les leçons par écrit, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 198, entre Bourbon et Dauphine.
Le Professeur enseignera la même Méthode abréviative d'enseignement, mandée toujours d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville.
13 mai—6m 3ps

AVIS.

LE Dr. HUET de Paris, rue Bourbon, No. 15, près celle du Canal, guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer mercure, ni copahu, ni cubèbe, et le prix est très modéré. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
1 mai—

SAUCES AUX TOMATES—10 caisses sauces aux tomates, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
30, Nouvelle Levée.
25 mai

POUDRE DE TOILETTE—75 [illegible] poudre de toilette de M. Guérin Bertier, avec et sans parfum, venant d'être [illegible] à vendre par
[illegible] DART & Co.
[illegible] Chartres
25 mai

POUR PORTSMOUTH N. H.—Passage seulement.
Le brick GEORGE, fin voilier, capitaine Snow, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J B BAILEY,
14, rue Bienville.
19 mai

POUR GLASGOW.
Le navire RAHANT, classé A 1, capitaine Gardner, partira sous peu. Pour frêt de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.
19 mai

POUR BALTIMORE
Le brick Gov. Codrington, capitaine Coffin, peut prendre de suite 200 barils et balles comme frêt et aux passagers, si l'on s'adresse de suite à bord, vis-à-vis de la rue Julie ou à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.
19 mai

POUR NEW-YORK & HARTFORD.
La barque OSPREY, capitaine Gayland, partira sous peu et prendra du frêt pour l'un des ports ci-dessus, à des conditions raisonnables ; s'adresser à
COIT & Co,
30, rue de la Douane.
16 mai

POUR CHARLESTON.
La goélette CASPIAN, classée A 1, capt Swasey, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Douane.
17 mai

POUR LA HAVANE
La goélette EMPEROR, capitaine Harrison, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou ci-après
HEFFORD & SORGENFREY,
34, rue du Commerce.
17 mai

POUR LA HAVANE
La goélette SABINE, capitaine Moore ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous délai pour le port ci-dessus pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
R. GRONING & Co.
[17 mai]

POUR COWES.
LE navire METAMORA, classé A 1, capt Fletcher, partira sous peu pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
93 rue de la Commune
17 mai

POUR COWES—Le navire MEDORA classé A 1 capt Pike, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
93 rue de la Commune
17 mai

POUR LE HAVRE—Le navire BRUNETTE, classé A 1, capitaine Tate, partira sous peu. Pour frêt ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H GALE,
93 rue de la Commune.
17 mai

FRET POUR BOSTON.
Un navire de première classe peut recevoir 1200 barils à frêt, [illegible]
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier
16 mai

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier PALMA, capitaine Dillingham, partira sous [illegible]. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
DUSSAUT Fils Ainé,
9, rue Toulouse.
14 mai

POUR NEW YORK—La goélette de première classe, fin voilier, Henry Lee, capitaine Norton, peut prendre un chargement sur le pont, et partira dans quelques jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras.
16 mai

POUR SAVANNAH & CHARLESTON—La goélette PHEBE & MARGARET, capitaine Smith, désire le frêt de 200 barils, et partira pour les dits ports dimanche prochain. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la place d'Armes, ou à
WOOD & SIMMONS,
22, rue Poydras.
12 mai

POUR LE HAVRE
Le navire VILLE DE PARIS, fin voilier, capitaine Troth, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
L H GALE,
rue de la Commune No 93
11 mai

POUR HARDFORD (Conn.)
Passage seulement
La goélette CAROLINE, capitaine Nichols partira sous peu. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J B BAILEY,
rue Bienville No. 14
14 mai

POUR LE HAVRE
Le navire DALMATIA, capitaine Winson partira sous peu. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens pour deux passagers, s'adresser à
LEVI H. GALE,
No. 93 rue de la Commune.
11 mai

POUR PORTSMOUTH & BOSTON—Passage seulement—Le brick EMPRESS fin voilier, capitaine Littlefield, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira sans délai. Pour frêt, ayant de beaux emménagemens s'adresser au capitaine à bord au presse no. 8, [illegible] ou à
L H GALE,
93, rue de la Commune.
10 mai

POUR COWES—Le brick SHAWMUTT, classé A 1, capitaine Glover Broughton, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis de la presse à coton d'Orléans ou à
L H GALE,
93, rue de la Commune.
10 mai

POUR BOSTON.
La barque SARAH LEE, capitaine Durling, partira sous peu. Pour frêt d'environ 50 tonneaux de plomb ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras
5 mai

POUR BOSTON.
Le brick BRILLIANT, maintenant en chargement, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
WILLIAM G. HEWES et Co,
rue Nat [illegible].
5 mai

POUR PHILADELPHIE—Hand Line—Devant succéder au Georgian—Le navire OHIO bien connu, capitaine John J Garvin, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
JAMES D DENEGRE,
16, rue de la Douane.
5 mai

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.
Le navire ST. LAWRENCE, classé A. 1, capitaine Chase, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.
4 mai

POUR LE HAVRE.
Le navire ALEXANDRIA, classé A 1 capitaine Turner, partira immédiatement. Pour passage s'adresser à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.
4 mai

POUR LE HAVRE—Le navire ROB-ROY capitaine Drummond. Pour frêt, s'adresser à
H. C. CAMMACK & Co.
4 mai

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.
Le navire SIDNEY, classé A. 1, capitaine Cowan, peut prendre quelques passagers, s'adresser à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.
4 mai

POUR LIVERPOOL.
Le navire MARYLAND, classé A 1, capitaine Berry, a besoin de 250 balles de coton, pour compléter son chargement. S'adresser à
LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.
4 mai

POUR BOSTON.
La goélette DEPOSIT, capitaine Hem[illegible], fin voilière, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis de la rue Suzette, seconde municipalité
JAMES D. DENEGRE,
16, rue de la Douane,
30 av

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière TYLESTON, Capt Russel, a besoin d'environ 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt desquels, ou passage, s'adresser à
J. B. BAILEY,
14, rue Bienville.
25 avril

POUR NEW YORK—Nouvelle Ligne.
Paquebot régulier du 30 mai
Le navire ARKANSAS, capitaine Dennis, partira le jour susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face la halle aux légumes, ou à
FRANKLIN, AMES & Co.
45 rue du Camp.
17 mai

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la municipalité no. 1, approuvée le 24 avril dernier, et en vertu des dispositions de la loi du 3 avril 1838, concernant l'ouverture et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du conseil de la dite municipalité est de faire prolonger la rue du Quartier, en ligne droite, depuis la rue St. Claude jusqu'au chemin du Bayou, en traversant les propriétés des personnes dont les noms suivent, savoir :
Madame Hazeur, J. B Plauché, J. Mager, Vve J. Guillaume, F. Boudoré, J. Dalhole, Vve G Guernon, J. Cousin, L. Carrière, Vve Dupuy, Marie Louise Dauphin, Saul J. Jeudon, Vve. Bonhomme Duvernois, P. Marcoulier, G. Correjolles et Maxille, J. B. Moreau, Saguey, E. Rillieux, A. Fernandez N. Rillieux, F. Berthe, F. Perrault, Cavelier, B. [illegible] Crocker, B. Pintes, Vve. Mathée, Auguste Boyau, P. J. Tucos, et Vve. Duchamp.
Le 10 mai 1838.
PAUL BERTUS,
Recorder no. 1, maire pro. tem.
11 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du lundi 14 mai 1838.

RESOLU que le maire donnera avis, en anglais et en français, dans deux gazettes publiées à la Nouvelle Orléans, que la municipalité No. Un se propose d'ouvrir la rue Robertson dans toute son étendue dans la Municipalité No. Un, et ce conformément à la loi approuvée le 3 avril 1832.
Signé PAUL BERTUS—Recorder
Approuvé le 17 mai 1838
Signé C. GENOIS—Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jnr.—Secrétaire.

Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des dispositions de la loi approuvée le 3 avril 1832, concernant l'ouverture &c. des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du Conseil de la Municipalité No. Un, est de faire ouvrir la rue Robertson dans toute son étendue dans la dite municipalité.
Nouvelle-Orléans 18 mai 1838.
C GENOIS—maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F Guillot, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
D. PRIEUR, Maire
10 mai

EAU DE VIE d'Armagnac, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
30, Nouvelle Levée.
25 mai

GRAISSE—130 tierçons graisse à vendre par
SLOAN & BROTHER,
30, Nouvelle Levée.
25 mai

TABAC—45 caisses tabac manufacturé à vendre par
ROBERT H WHITE,
34, rue Gravier.

EAU-DE-VIE—30 barils américaine 1ère preuve, au magasin et à vendre par
ROBERT H WHITE,
34, rue Gravier.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, à vendre par
ROBERT H WHITE,
34, rue Gravier.

TOILE et corde d'emballage—454 pièces toile à emballer la corde [illegible] rouleaux corde, en débarquement du bateau à vapeur P. [illegible] et à vendre par
R. GRONING & Co.

TERMS OF [illegible]
[illegible] Twelve [illegible] per annum, payable [illegible]
[illegible]

FOR NEW YO[RK]
[illegible]

FOR [illegible]
[illegible]

FOR [illegible]
The A [illegible] ton Capt [illegible]
For freight [illegible] having handsome accommoda[tions]
may 26

LOMBARD & C[o.]
Boston & New Orleans [Line]
The A1 ship CHAR[LESTON] [illegible]
may 21

[illegible]
The A1 [illegible] Capt Gardner [illegible]
m 79

PORTSMOUTH [illegible]
The fast sailing [illegible] Snow, will [illegible] sage only, having good [illegible]
m 19 J B BAI[LEY]

FOR LIVERPO[OL]
The first class [illegible] Kendrick, [illegible] ready to load [illegible]
GEORGE GR[EEN]

FOR NEW YORK [illegible]
The barque OSPREY [illegible] either of the above ports [illegible]
Apply to
may 18

FOR HAVR[E]
The A1 [illegible] BRUNETTE, Capt [illegible] or passage, having good [illegible]
m 17 LEVI H GA[LE]

FOR HAVA[NA]
The fast [illegible] Capt [illegible] [illegible] passage, having superior acc[ommodations] [illegible] on board or to
HEFFORD & S[ORGENFREY]
m 19

FOR COWE[S]
The A1 [illegible] Capt [illegible] Fletcher [illegible]
For passage having [illegible] apply to
may 17

FOR HAVR[E]
The A1 [illegible] Burgess [illegible]
For freight of 200 [illegible] handsome accommodations [illegible]
may 15 LEVI H GA[LE]

FOR [illegible]
The A1 [illegible] Capt [illegible]
[illegible] For passage [illegible] apply to
may 12

FOR NEW YO[RK]
The fine [illegible] Holmes [illegible] and will be despatched [illegible]
For freight or [illegible] excellent accommodations [illegible]
may 12

FOR LIVERP[OOL]
The fast [illegible] TOMAS [illegible] part of her cargo [illegible] despatch
For Freight of 100 [illegible] having handsome a[ccommodations]
may 13

FOR BALTIM[ORE]
The fast [illegible] Capt [illegible] [illegible] or passage having [illegible]
may 12

FOR HAVRE—Regul[ar]
The A1 [illegible] de Paris, [illegible]
For freight or passage [illegible] apply to
may 11

FOR HARTFORD [illegible]
The A1 [illegible] Capt Nickels [illegible]
For passage only having good [illegible] apply to
may 11

FOR [HAVRE]
The A1 [illegible] Capt Wilson [illegible]
For passage [illegible]
LEVI H GA[LE]

FOR PORTS[MOUTH]
The superior [illegible] PRESS, [illegible] cargo engaged [illegible]
For passage, having [illegible] apply to the Captain [illegible]
may 10

For Sale, Freight [illegible]
The fast [illegible] ABEL, [illegible] carry about 300 bbls [illegible] and copper [illegible]
m 7 J W ZA[CHARIE]

FOR [BOSTON]
The first class [illegible] Dickerson [illegible]
For freight [illegible]
m 5 KIDDER & [HEAD]

FOR COWES & [illegible]
The [illegible] LYONS [illegible] 300 to 350 bales cotton [illegible] apply to
my 4 H C CAM[MACK]

FOR LIVERPOOL
The ship Michigan [illegible] take a few pa[ssengers] [illegible] to be made to the captain [illegible]
H C CAM[MACK]
my 4

[illegible]
The brig BRILLIANT [illegible] She has [illegible] y new ; and a [illegible] and will [illegible] long boat [illegible] this to our purchasers [illegible]
m 1

FOR FREIGHT OR C[HARTER]
The fine and fast [illegible] LOW, Miler, master [illegible] For terms apply to [illegible]
J PRATS & [Co]

FOR BO[STON]
The brig BRILLIANT [illegible] in a few days [illegible]
WM G HEW[ES]

FOR HAVRE
The ship Rob Roy, [illegible] For freight apply to
H C CAM[MACK]
may 4

FOR GIBRALTA[R]
The fine and fast sailing [illegible] DONNA, capt Wise, will [illegible] apply to [illegible]